

REPENSER UN MODELE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE AU CAMEROUN

Goulongo MBARA GUERANDI¹

1. Introduction

Le soulèvement patriotique et populaire de Février 2008 au Cameroun est bien la révolte d'un peuple en quête de démocratie et d'affirmation de sa dignité. La répression sauvage ordonnée par Paul Biya a causé plus de cent morts et de milliers de jeunes détenus dans les geôles nationales. C'est le contexte utilisé par le pouvoir et le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) pour imposer la révision constitutionnelle du 14 Avril 2008 instaurant un monarchisme institutionnel de fait. L'Etat de non droit est donc une réalité tangible et un phénomène patent du système constitutionnel et politique Camerounais. L'un des multiples baromètres permettant de mieux jauger et cerner cette situation est l'élection des dirigeants et le processus de prise de décision au sein du service public. On peut affirmer sans risque de se tromper que dans tout régime dictatorial, l'élection est avant tout une « répression » revêtant des aspects multiples: répression par la fixation de la date du scrutin, répression par l'adoption unilatérale et partisane de la loi électorale, répression par l'argent et la corruption, répression par l'administration lors de la confection des listes et cartes électorales, et l'institutionnalisation de la répression par le pouvoir judiciaire dans son ensemble.

Tout citoyen camerounais voudrait voir s'instaurer l'alternance politique par la voie pacifique, c'est-à-dire par la voie des urnes. Dans toute démocratie constitutionnelle, les consultations électorales jouent un rôle d'accélérateur du

¹ Docteur en Science Politique, Université René Descartes, Paris V (1997), Spécialisation Géopolitique et Géostratégie; DEA, Relations Internationales et Economie de Développement, Université René Descartes, Paris V (1995); DESS, Etudes Diplomatiques et Stratégiques, Institut des Hautes Etudes Internationales, Paris, CEDS (1994). Professeur des Relations Internationales et Consultant International. Enseignant à L'Institut Diplomatique et des Relations Internationales (IDRI), L'Institut Africain du Management (IAM), et à l'Ecole Nationale D'Administration et de Magistrature (ENAM), Burkina Faso.

progrès et du mieux-être des populations par l’alternance politique, le perpétuel renouvellement de la paix sociale, la participation de tous, le respect de la règle du droit, et la diversité d’opinions qu’elle favorise. Malheureusement, sous Ahmadou Ahidjo comme sous Paul Biya, l’élection est devenue une vulgaire opération de confirmation, un processus entaché de violence et de corruption. Par ailleurs, la transparence, principe cardinal de l’éthique démocratique, est un gros leurre au Cameroun, un exemple par excellence de corruption socio-politique. Où en est-on avec la déclaration des biens prévue par la constitution, matérialisée par la Loi No. 003/206 du 25 Avril 2006 relative à la déclaration des biens et avoirs ? En d’autres termes, l’élection est devenue un facteur de blocage, de répression et de régression dans le jargon politique Camerounais. En conséquence, l’Etat de droit est une quête perpétuelle et c’est aux Camerounais sans distinction aucune de trouver des solutions consensuelles et patriotiques pour son instauration définitive afin de reconquérir un système de démocratie participative. Ceci dit, notre démarche consiste à présenter comment (1) promouvoir la démocratie participative et (2) renforcer les libertés publiques pour soutenir la démocratie participative.

2. Promouvoir la Démocratie Participative dans une Société Déboussolée

La démocratie participative peut s’instaurer au Cameroun et tout est question de saisir ses fondements afin de mieux s’en imprégner : le concept, les modèles et formes de la participation, la «Palabre africaine», la consultation populaire, l’expertise citoyenne.

2.1. Le Concept de Participation

Les citoyens veulent peser davantage sur la vie politique, économique et sociale. S’ils ne s’attendent pas toujours à «participer pleinement», ils n’en souhaitent pas moins une dynamique dans ce sens, la participation étant tout compte fait un processus et non un état statique. Participer est un déterminant du bien-être individuel et collectif. Participer signifie que les gens sont étroitement associés

aux décisions en matière économique, sociale, culturelle et politique qui affectent leur vie. Le pouvoir appartient au peuple dont le corollaire immédiat et la conception objective débouchent sur sa souveraineté. Dans certains cas, les citoyens peuvent exercer un contrôle total et direct sur ces opérations; dans d'autres, ce contrôle peut être partiel ou indirect. Ce qui importe est qu'ils puissent constamment avoir accès au pouvoir décisionnel. Dans ce sens, la participation est un élément fondamental du bien-être humain.

La participation est considérée comme une stratégie globale de bien-être (développement) axée sur le rôle essentiel que les citoyens doivent jouer dans tous les domaines de la vie. Un plus grand degré de participation ouvre à chacun des perspectives beaucoup plus vastes. Etant donné qu'il n'y a pas de participation sans influence et contrôle accrus, cela suppose une plus grande implication de la population dans les domaines économique, social et politique. Sur le plan économique et social, cela signifie pouvoir se livrer librement à toute activité et être à même de participer pleinement aux diverses formes de la vie communautaire, et ce, sans distinction de religion, de clan, de sexe. Sur le plan politique, c'est la liberté de faire des choix, de modifier les structures de gestion des affaires publiques et d'en remplacer ceux qui en sont responsables à tous les niveaux, du palais présidentiel aux municipalités en passant par les conseils villageois.

2.2. Modèles et formes de participation

La participation pouvant être économique, sociale et politique, chaque Camerounais participera forcément de bien des façons et à bien des niveaux ; dans la vie économique, en tant que producteur ou consommateur, payeur de taxes et chef d'entreprise ou employé; dans la vie sociale, en tant que membre d'une famille, d'une organisation communautaire ou d'un groupe ethnique et, dans la vie politique, en tant que fournisseur d'opinions, citoyen, électeur ou membre d'un parti politique. Autant de rôles qui se recoupent et s'articulent pour

créer des schémas et des niveaux de participation qui s'imbriquent les uns aux autres et, souvent, se renforcent mutuellement.

Une participation équitable devrait prendre en considération des données de l'égalité des sexes. Ce point mérite une attention particulière d'autant plus qu'en Afrique, ce sont pratiquement toujours les femmes qui élèvent les enfants et fournissent eau et nourriture tout en veillant à la bonne santé de la famille. Pour s'acquitter de ces responsabilités, elles travaillent aussi en dehors du foyer, souvent dans le secteur informel. Mais cette contribution des femmes à la société africaine est passée sous silence dans les statistiques économiques et ne leur permet même pas d'avoir, au même titre que les hommes, leur mot à dire dans les décisions concernant le ménage. La participation d'un parent à la vie de son ménage est un déterminant essentiel de sa responsabilité indispensable dans l'édification de la cité. A cela il faut ajouter la participation économique.

La sphère économique offre à chacun une chance unique de tirer profit de ses capacités et, par le revenu qu'elle procure, d'accroître son pouvoir d'achat et, par conséquent, d'envisager des choix qui autrement seraient restés inaccessibles. La participation à la vie économique est aussi source d'amour-propre et de dignité sociale, qui sont indispensables à toute participation aux autres dimensions de l'existence. Mais ce n'est que dans un cadre démocratique que les gens peuvent tirer pleinement satisfaction de leur travail et de la conscience qu'ils ont de contribuer de façon significative au développement. Pour ce faire, l'accès à la propriété du Capital devrait être démocratisé. En effet, il est question de rendre le capital accessible à tous les citoyens, quitte à revoir les conditions d'accès et la facilitation de l'utilisation du capital.

Par ailleurs, la participation aux plans social et culturel s'avère indispensable. Toute personne ou entité juridique a le droit et le devoir de participer librement à l'émergence et à la protection de la culture nationale : langues, comportements, art, musique, cuisine, danse, symboles, codes, littérature, et expressions orales.

A ce titre, il convient de rappeler que ces cultures doivent être respectées et constamment défendues en permanence au risque de disparaître de notre dictionnaire anthropologique et culturel. D'où la détermination de nombreux groupes, en particulier des populations, de participer activement à la préservation et à la réaffirmation de leur identité culturelle. C'est là une forme de participation culturelle à laquelle ils ont droit et qui est un bienfait pour la nation.

Pour la participation politique, au Cameroun, les populations n'ont cessé de lutter, individuellement et collectivement, pour pouvoir peser davantage dans la vie nationale. Instaurer une démocratie effective et durable (donc participative) n'est pas une mince affaire. Plusieurs éléments peuvent y concourir: des garanties en matière de droits humains, notamment la liberté d'expression et d'association; des élections libres, régulières et disputées; un système où plusieurs partis sont représentés; et des élus qui sont pleinement tenus de servir et de rendre des comptes aux électeurs. Les élections sont une condition nécessaire mais à l'évidence non suffisante pour l'instauration de la démocratie. La participation politique ne consiste pas simplement à voter; elle est une manière de vivre. Par conséquent, l'éthos sociopolitique recommande l'application de la démocratie de participation populaire ou démocratie participative en tenant compte de l'éthique africaine.

2.3. La Palabre Africaine comme Fondement de Démocratie Participative

Le peuple devrait puiser sa vitalité dans sa composition en tant qu'une addition de regroupements humains ou de communautés locales à même de produire des opinions élaborées, responsables, consensuelles ou simplement partagées. Dans une démocratie d'opinion, il y a place pour des opinions qui changent et peuvent entrer en délibération. Avec les opinions, on discute, on s'oppose, on ne prépare pas la guerre civile, écrit Dominique Wolton. C'est de la délibération pluraliste, ou assises, que naît le consensus politique. Pourquoi les assises ne déboucheraient-elles pas, si elles avaient lieu, sur un pacte social? Il suffit peut-être d'en discuter. C'est ce que John Rawls appelle l'exercice de la raison

publique, en proclamant que le concept fondamental d'une démocratie fondée sur la délibération est le concept du débat en soi. Lorsque les citoyens débattent, ils échangent leurs opinions et discutent de leurs propres idées sur les principales questions d'ordre public et politique.²

C'est ainsi que la démocratie délibérative devient une valeur authentique de «l'éthos africain» dont le socle est la palabre. Une palabre africaine est l'assemblée de tous les membres d'une communauté, d'une famille, d'un village, réunie pour toute question d'intérêt général, un choix public ou privé par exemple.³ Au regard de ses fondements on retrouve l'idée d'un triangle construit autour de la compréhension, de la tolérance, et de la réconciliation. Partant du fait qu'elles sont les bases de la cohésion et de l'unité, nous pouvons affirmer avec Yves Epacka que l'établissement du consensus est la finalité de la palabre, une sorte de démocratie authentique en quelque sorte. Nous pouvons tirer de ces principes quelques enseignements: dans la gestion de la cité, nous devons tenir compte du commandement dans toutes les composantes de la gouvernance; ce commandement devrait prendre en compte le facteur collégialité comme fondement et corpus. Les dirigeants assument une gestion collective quoique la responsabilité individuelle ne soit pas reniée.

En effet, selon Mulumba, le consensus palabrique est un compromis, une entente provisoire qui respecte les spécificités et l'altérité.⁴ Le compromis implique selon Bidima, la promesse de reprendre la discussion.⁵ D'où, en rentrant dans un rapport relationnel, les partenaires dialogaux (les co-sociétaires

² Albert Kasandra Lumembu, *John Rawls: Les Bases Philosophiques du Libéralisme Politique*, préface F. Houtart, Paris, L'harmattan, 2005.

³ Yves D. Epacka, «Un Modèle Africain de Démocratie?» *ICICEMAC*, Septembre 2005.

⁴ C'est un consensus par recoupement selon John Rawls. Pour cette définition du consensus cf. W. B. Mulumba, «Réinventer la Nation Africaine,» in *African Prospective Africaine* N°0001/2007, p.48.

⁵ Jean Godefroy Bidima, *La Palabre : Une Juridiction de la Parole* (Collection le Bien Commun) Paris, ed. Michalon, 1997, p.39.

ou les concitoyens) reconnaissent leur faillibilité et leur «limitation onto-gnoséologique»⁶ dans l'espace et dans le temps.

Dans tous nos actes de gouvernant ou de gouverné, il est question d'exprimer la liberté et la responsabilité afin d'assumer et de s'assumer. La République se compose ainsi de citoyens solidaires, non sectaires et responsables de la gestion de leur cité. La peur de prendre la parole nuit énormément au choc des idées d'où surgirait la lumière. L'intolérance est la chose à bannir dans une société démocratique et la sanction devrait être pédagogique pour amener les citoyens au respect de son prochain malgré ses insuffisances. Dans toutes nos entreprises de gestion de la cité, nous sommes astreints à rechercher le consensus, car la palabre africaine n'a jamais été un facteur de discrimination et de désunion.

En matière de justice, nous devons retenir le caractère pédagogique des procédures tant au niveau des mis en cause, des offensés que des juges. Aussi, la palabre africaine nous éclaire une fois de plus sur la refondation à appliquer à la justice pour plus de démocratie dans notre société/communauté. Par conséquent, la justice ne devrait plus être ni un facteur d'humiliation ni un facteur d'exclusion sociale. Raison de plus pour chercher des solutions originales pour bâtir une société/communauté plus harmonieuse et respectueuse des droits humains et où l'on rencontre de moins en moins de frustrations. C'est aussi de cette manière que nous construirons la démocratie participative. Comme pour les valeurs culturelles locales, ces principes seront enseignés dans les écoles et s'intégreront dans les champs de recherches universitaires.

La démocratie de participation populaire ou démocratie participative, est alors dans une dynamique d'échanges et de l'expression des valeurs culturelles locales et des volontés intérieures qui peuvent s'enrichir de celles de l'extérieur. De là, les responsables politiques tirent la légitimité de leur pouvoir et des

⁶ Mulumba, op. cit. n. 4, p. 49.

institutions qu'ils ont la mission de sauvegarder et d'enrichir. La démocratie participative est un système qui est créé localement pour les acteurs en interaction à partir des valeurs, normes et échelles de l'excellence qui cohabitent sur le terrain à un moment donné. Ce système est un nouvel instrument de régulation des crises.⁷ Il est l'expression de la synthèse de tous les systèmes politiques qui cohabitent dans notre pays et qui entraînent des changements radicaux au niveau culturel, idéologique, institutionnel, organisationnel, technologique, social et politique.

Aussi, la démocratie participative est le fondement ou le moteur de la renaissance nationale et africaine. Notre société devrait être communauté globale non fermée au progrès économique, scientifique, technique et social. Elle devrait être une communauté ouverte à la modernisation au sens propre du terme mais en même temps à une modernisation qui réussit à concilier sagement les valeurs humanistes très africaines, l'esprit écologique, et les valeurs fondamentales des temps modernes qui sont le sens de l'organisation, le contrôle, la production, la curiosité scientifique, la quête du progrès technologique, la formation de grands ensembles économiques et politiques, et la recherche des mesures anticipatives des défis futurs entre autres.

La démocratie participative est donc celle qui puise directement ses décisions souveraines auprès des regroupements locaux et syndicaux. Elle devient une démocratie intégrale lorsque le peuple ou ses représentants, librement désignés par ces regroupements, sont légitimés dans les fonctions de gestion de la cité, et lorsque tous les gestionnaires de la cité, légitimes, sont contrôlés par une institution souveraine gardienne de l'éthique établie. Les pouvoirs de souveraineté, délégués en vertu de la légitimité populaire, sont le monopole exclusif des représentants du peuple. Ils ne sont pas accessibles par simple

⁷ C'est là qu'intervient la palabre qui peut être définie comme « le mouvement qui arrête la violence après une discussion vive ». Cet arrêt n'est nullement un consensus/réconciliation total qui consacrerait la ponctualité de la palabre. Cf Bidima, op. cit. n. 5, p.37.

transitivité. Un dirigeant représentant du peuple ne peut déléguer une partie de ses pouvoirs de souveraineté qu'à un responsable représentant du peuple.

Une gestion populaire de la cité est moins le triomphe des majorités numériques que davantage le sacre des majorités d'opinions. Une consultation populaire qui procède par la proposition au peuple des questions et des candidatures élaborées dans le secret des états-majors partisans ou claniques, pour ensuite interpréter, à la guise et à l'avantage des intérêts dominants, les scores numériques découlant d'un scrutin où la réponse des personnes consultées est circonscrite aux uniques onomatopées oui et non, n'est point nécessairement une consultation démocratique.

2. 4. La Centralité des Consultations Populaires

Dans nos sociétés traditionnelles, n'est considérée comme démocratique que la consultation qui laisse à la personne interrogée la possibilité de développer librement une expression plurale. Toute saine philosophie politique devrait intégrer cette leçon et ce principe cardinal de la démocratie. Les arguments ayant abouti au consensus formé dans certaines civilisations autour du rejet de la formule de la démocratie directe se prévalent de la difficulté du travail fastidieux que serait le traitement technique et matériel d'une expression populaire plurale. Il est alors prétendu que la publication des résultats des consultations populaires traînerait en longueur dans un pays peuplé alors que les décisions ayant trait à la gestion de la cité revêtent plutôt un caractère d'urgence. La formulation des questions et de la contrainte de répondre exclusivement par oui ou par non paraîtrait alors comme la plus facile d'exploitation, la plus réaliste.

Même s'il faut déplorer que les abstentions soient toujours rejetées comme n'étant pas de l'expression populaire et que les suffrages exprimés seuls soient sacrés - même lorsque le score final qui en résulte ne représente que moins du quart de l'ensemble des citoyens, l'on chante que 'le peuple a parlé', - on se console en disant que seuls les saints pourraient réaliser la démocratie parfaite.

L'évident inconvénient en est que libre cours est laissée aux intérêts adversaires de la démocratie de capitaliser les défaillances du modèle afin d'accaparer facilement la légitimité populaire considérée comme le passe-droit et d'asseoir leur suprématie sur tous. Ces défaillances ont le désavantage de conforter des despotismes au pouvoir en les entourant des clinquants de démocratie dont elles constituent le pire des ennemis.

Au regard de la démocratie participative, en dehors de l'expression de son opinion, la communauté ou le citoyen n'a pas besoin d'exercer des efforts supplémentaires de lobbying ou toute autre forme de corruption pour obtenir qu'une loi soit passée conformément à la volonté du peuple. La volonté du peuple, exprimée à travers ses opinions sur divers sujets, doit absolument se transformer en décisions politiques, notamment en lois souveraines. L'expression plurale, non seulement, accélérerait la décision politique en abattant les incertitudes qui la bloquent d'habitude mais surtout occuperait et responsabiliserait les représentants du peuple. Car, loin de simplement spéculer sur les intentions du peuple - toute interprétation des scores numériques des consultations populaires étant aléatoire et souvent arbitraire - ou alors de se tourner les pouces au sein des parlements ou à la tête des institutions, quand l'on ne prend pas ses propres desiderata pour des volontés du peuple, les représentants s'occuperaient plutôt utilement à donner un contenu aux scores d'opinions populaires qui constituent la matière première de leur activité politique, à institutionnaliser ces consensus et à les faire appliquer à tous.

L'évolution technologique contemporaine, la rapidité de traitement et de transmission des informations que permettent les derniers outils techniques de travail, et la qualité des capacités humaines que recèle le pays, offrent des possibilités nouvelles de réaliser des résultats beaucoup plus brillants que ceux déjà impressionnants des sondages modernes. Le perfectionnement des sondages arrive déjà en effet à traiter des opinions de plus en plus plurales recueillies auprès des échantillonnages s'étendant désormais sur des millions de

sondés. Il s'agit là des prodromes d'une perfectibilité de la consultation populaire et de son traitement. Se référant à la démocratie participative et à l'éthique rédemptrice, la mission du pouvoir législatif est de transformer les opinions du peuple souverain en décisions politiques et en lois. Par conséquent, il est d'importance capitale que la collecte, le traitement et l'interprétation des opinions populaires sous toutes leurs formes soit une mission centrale du législatif de tout système qui se réclame de la démocratie, afin que l'exercice effectif de la souveraineté du peuple soit une réalité.

Dans les pays développés, Il a été démontré que les organismes privés de sondage constituent un maillon essentiel du paysage et processus démocratique. Dans le même ordre d'idées, on pourrait entrevoir l'établissement d'une Haute Autorité des Consultations Populaires (HACP), une institution spécialisée, indépendante de l'Etat et des intérêts privés. Ses missions seront de recueillir, traiter, interpréter et publier les opinions du peuple sur tous les sujets divers d'envergure nationale. Les résultats de cette autorité de sondage pourrait être valablement utilisés ou mis a profit par les organes de prise de décision, notamment le législatif (dans le cadre de sa mission d'adoption des lois), l'exécutif (lors de prise des décisions et autres stratégies et plans de développement), l'autorité judiciaire (dans la mise en œuvre d'une jurisprudence parfaite), ou enfin les hommes de media - communément appelé le troisième pouvoir – afin de clarifier l'opinion publique et susciter de débats constructifs. Pour ce faire, la HACP devrait garder son indépendance absolue afin d'éviter toute immixtion intempestive dans son fonctionnement.

Pour que l'expression populaire devienne véritablement une école de la citoyenneté, le sacrosaint principe selon lequel «les droits des minorités ne sont pas opposables aux droits de la majorité» doit être également respecté. Il est donc fait obligation à tous les acteurs de respecter les principes de l'égalité et du droit à la différence dans le but d'édifier un destin commun. En retour les acteurs bénéficient des mêmes droits et devoirs tels que parler sa langue, pratiquer sa

religion et sa culture, jouir de sa nationalité, etc. Dans nos communautés traditionnelles, l'un des fondamentaux de la gouvernance est la «faillibilité des majorités». En la réhabilitant, la majorité comme la minorité sont gagnantes aux sorties des urnes. C'est substituer le «principe gagnant-gagnant» au principe «gagnant-perdant» ou même du «perdant-perdant» C'est également l'instauration d'une démocratie véritablement participative avec l'idée que le pouvoir doit être partagé proportionnellement au rapport des forces en présence, établi par les urnes.

Il n'est évidemment pas question de s'opposer à une majorité sortie des urnes, mais de bien différencier le pouvoir de gouverner du pouvoir de contrôler la gestion gouvernementale. Il est clair et établi que la majorité exerce le pouvoir de gouverner et l'opposition parlementaire exerce le pouvoir de contrôler la gestion gouvernementale dans le cas où le «consensus intégral» ne serait pas respecté par les acteurs politiques. La pluralité des opinions est par conséquent une occasion inestimable pour les hommes politiques et les représentants du peuple de développer l'art politique. Elle mettrait en elle-même un terme à l'affairisme politique qui, faute pour les politiciens contemporains de pouvoir recueillir et retraduire convenablement l'opinion populaire, excelle dans la capitalisation des angoisses et des rumeurs pour ensuite se livrer à la vente des illusions aux populations afin de se ménager une place dans l'oligarchie dominante en accumulant influence, renommée et fortunes.

2.5. Encourager L'Expertise Citoyenne

Des choix cruciaux (génétique, technologies, énergies) sont effectués par des experts sans consultation des populations concernées. Ainsi grandit le décalage entre les aspirations populaires et les options gouvernementales, influencées par les lobbies économiques. Pourtant, des expériences de démocratie participative révèlent qu'une expertise citoyenne est possible.

Aristote a eu le mérite d'affirmer que «la volonté du plus grand nombre a force de loi». A contrario, les gouvernants se gardent bien de proposer au choix majoritaire des options importantes quand ils sont face à des résultats inacceptables pour la morale ou pour les lobbies économiques. En Afrique, des exemples foisonnent où des expérimentations sont faites pour des médicaments contre certaines pandémies telles que le SIDA, le paludisme, la tuberculose, etc. Tout se passe comme si le continent africain était devenu un réservoir où des cobayes humains peuvent subir des expérimentations scientifiques au gré et au su de la classe dirigeante. Rien d'autre que la récente expérimentation des médicaments anti-Sida sur près de quatre cents cobayes à Douala permet d'étayer cette thèse.

Au demeurant, l'action politique ne se limite pas uniquement aux jeux politiques quotidiens. Comme l'explique José Saramago, l'argumentation moyenne de l'instruction ne suffit pas à produire une conscience humaniste.⁸ Dans la plupart des cas de simples citoyens, souvent dans des mouvements associatifs, sont mieux informés (penseurs de l'idéologie de l'expertise et des compétences) que les responsables politiques.

Différentes pratiques sont alors nécessaires pour remédier à ces carences.⁹ Ceci justifie la mise sur place au niveau régional, des comités locaux d'information et de consultation. Au demeurant, l'expression des besoins collectifs des citoyens d'une région peut se concrétiser par des enquêtes publiques menées par ces comités. Les opinions émises par ces espaces citoyens doivent servir à l'élaboration des politiques publiques de développement. Pour certaines délibérations, souvent en rapport avec de nouvelles technologies (Plantes Génétiquement Modifiées -PGM-, procréation assistée, choix énergétiques, etc..), qui nécessitent des jugements d'agents

⁸ José Saramago, « Que Reste-t-il de la Démocratie, » *Le Monde Diplomatique*, Août 2004, cité par Jacques Testart, *L'intelligence Scientifique en Partage*, *Le Monde Diplomatique*, Février 2005, p.24.

⁹ Ibid.

préalablement formés, la démocratie participative ne peut pas impliquer l'ensemble des citoyens.

Pour remédier à cette situation, il faut mettre en place des conférences de citoyens et conférences de consensus.¹⁰ La procédure de la conférence de citoyens, une des formes de la «démocratie dialogique» ayant pour but d'obtenir un avis censé être celui de l'ensemble de la population si l'on pouvait préalablement lui donner les moyens d'un jugement éclairé, instruire un dossier technique, mettre le panel de citoyens en condition de comprendre, d'échanger et d'agir en toute responsabilité.¹¹ La vitalité de la démocratie participative dépend surtout de la consolidation des libertés publiques, des espaces publics pour être mieux soutenue.

3. Soutenir la Démocratie Participative à travers les Libertés Publiques

L'éthique de la démocratie participative exige que soient renforcées les libertés publiques, ce qui, par conséquent, devient son soutien le plus solide au sein de la société civile. Ceci nécessite un citoyen non pas individualiste mais solidaire afin de créer plus de synergies internes et conquérir des espaces de liberté. Le citoyen solidaire comprend mieux et agit beaucoup mieux pour le vouloir vivre et agir ensemble.

3.1. Citoyen Solidaire : Acteur Privilégié de Vivre et de l'agir-ensemble

On ne pourrait pas citer tous les proverbes quotidiennement utilisés dans nos communautés pour exprimer une seule et même vérité, à savoir qu'isoler, sectionner, sectariser, individualiser est toujours synonyme de fragilité. L'union est génératrice de force. Il s'agit ici de créer les additions, les multiplications, les ajustements qui permettent aussi bien à l'individu qu'à la collectivité de se révéler et de trouver son équilibre en devenant plus productif. Pour ce faire, il est impératif que notre société retrouve dans son ensemble, la parfaite dignité qui

¹⁰ Loka Institute (www.loka.org); Fondation Sciences Citoyennes (www.sciencescitoyennes.org).

¹¹ Michel Callon, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe, *Agir dans un Monde Incertain : Essai sur la Démocratie Technique*, Paris, Seuil, 2001.

favorise l'émergence de l'individu, autant qu'elle rende possible, du mieux possible, la consolidation des communautés qui, par ce fameux esprit d'association dont parlait Alexis de Tocqueville, il puisse se constituer des dynamiques décentralisées mais intégratrices, qui permettent à la nation de trouver progressivement sa cohérence et son unité.

On le sait bien, aucune philosophie politique ou morale ne peut trouver son efficacité au Cameroun et dans tout le sud du Sahara en général, si elle évite de prendre en compte, comme il se doit, la communauté comme espace homogène. La défense de la démocratie participative, devrait donc se trouver au centre de notre engagement, en nous convaincant de ce que toute action politique est destinée aux peuples, aux déshérités, à ceux qui sont sur le bord de la chaussée, plutôt qu'aux puissants et à ceux qui ont le pouvoir. Aussi importe-t-il de penser le Cameroun dans une totale mobilisation de ses forces productives, une telle démarche ne pouvant être que source de réussite de l'action finale. Le plus sage en voulant qu'un modèle sous-jacent doit se garder de tout iconoclasme réducteur dirigé contre les valeurs et la sagesse de nos terroirs. C'est d'ailleurs la seule conduite assurée d'efficacité en politique.

En effet, les méthodes «top down» héritées de la colonisation, les théories de capture et de soumission de la paysannerie¹² se sont systématiquement heurtées à un mur insoupçonné de résistance des ruraux. Evitons de nous présenter comme des gourous face à ces ruraux qui ont fait échec aux modèles importés et imposés de développement. Si tant est que nous voulons le bien-être de tous dans la société/communauté, acceptons un sage agnosticisme en faisant l'économie de nos prétentions souvent disproportionnées pour au contraire nous laisser instruire et guider par la sagesse et les savoirs de nos terroirs.

¹² En tant que gardienne de notre mémoire historique et productrice des richesses matérielles

Définitivement et impérativement, face à la déferlante suicidaire du tout-argent et du tout-marché, il devient urgent de combler le déficit socio-humain croissant actuel et donc de replacer l'Homme, être humain agissant comme citoyen solidaire, au centre des préoccupations, des stratégies et des politiques. Solidaire de sa communauté nationale et extraterritoriale, en deçà et au-delà des générations passées, présentes et à venir, le citoyen solidaire est l'acteur privilégié de l'agir ensemble, car uni, on est plus entendu et respecté que seul. Evidence hier, qui reste de pleine actualité. Les mouvements sociaux, les luttes animées par les syndicats et les associations ne devraient pas être un handicap pour un gouvernement responsable et respectueux des règles démocratiques. En donnant plus de force aux exigences de changement, ces citoyens contribuent à repousser les pressions et résistances qui s'y opposent.

Mais il faudrait se faire entendre aussi sur le terrain de la politique elle-même, des choix qui sont faits et des raisons pour lesquelles ils le sont. Il est vrai que, depuis bien longtemps, les centres de décisions essentielles demeurent éloignés des citoyens et leur sont inaccessibles. Mais changer, c'est aussi travailler à changer cette réalité. Il y a besoin d'une toute autre façon de faire la politique, pour ne plus traiter les citoyens comme de simples d'esprit à qui il faut expliquer le bien-fondé des décisions prises sans leur participation et souvent à leur encontre, mais plutôt impliquer ces derniers comme parties prenantes des choix politiques à effectuer. Pour y contribuer, il importe de prendre l'initiative, à l'échelle d'une ou plusieurs entreprises, d'une localité ou d'un quartier, de créer des lieux nouveaux de vie et d'intervention démocratiques que nous appelons espaces citoyens.

3.2. Consolider les Espaces de Libertés et Régénérer la Société Civile

Des espaces désormais permanents, ouverts à qui le souhaite, où les citoyens confrontent librement leurs idées, renouent des liens de solidarité et décident ensemble des actions pour obtenir des résultats, constituent des 'arbres à palabre.' Des regroupements villageois ou de quartier, des villes ou au niveau de

la nation se réaliseront sous d'assises nationales. Ce travail citoyen à élaborer introduira un élément nouveau dans la vie politique nationale et la fera bouger à partir de la vie réelle et des préoccupations quotidiennes de chacune et de chacun d'entre nous.

C'est donc dire combien la démocratie est plutôt à rechercher dans nos terroirs. La pensée isolée étant faible, incomplète, les cultures traditionnelles privilégient l'opinion du groupe, dans le but de réaliser l'objectif de production économique et social, aussi bien que celui de l'allocation finale des ressources redistribuées à la communauté. De telles démarches, souvent visibles dans les assemblées traditionnelles présentent en effet l'avantage d'être en mesure de faire parler les gens, de leur faire échanger les idées, chose qui, on le sait, est à la base même de tout esprit démocratique. Car, dès lors, les individus se sentent plus à même de lever les incompréhensions et les malentendus, de clarifier les informations dont ils disposent ou ne disposent pas, afin que le citoyen puisse se prononcer librement et en connaissance de cause. La démocratie participative, en outre, permet à chacun de ses membres de voir et d'examiner le problème posé dans tous ses aspects, sous aucune pression et d'adopter sa propre décision dans la sécurité du groupe. Le modèle de la palabre africaine est d'une excellente efficacité en la matière.

La tradition africaine des assemblées guidées par le modèle de la palabre découle ainsi d'une observation empirique de la réalité de la vie sociale au sein de nos communautés. Elle est un élément essentiel d'enrichissement de la démocratie. Tous les proverbes camerounais qui célèbrent la force et l'efficacité de l'association et de la participation retraduisent les effets, bénéfiques pour la démocratie, de la loi naturelle de l'attraction des affinités. La consolidation des espaces citoyens devrait prendre en compte le fait qu'un métier nouveau de recensement des opinions, de leur classement par similitudes, du calcul des différents pourcentages du peuple les partageant, etc., devrait naître en Afrique et offrir des emplois motivants. D'ailleurs, la consultation populaire serait aussi

régulière que possible, et systématique sur tous les problèmes de souveraineté de la cité où il y aurait une indécision de la part des représentants gouvernants, sur les projets de lois soumis par les cantons, les parlements et les exécutifs, sur les relations extérieures, d'autant plus que le peuple pourrait prendre lui-même l'initiative de se prononcer sur tel ou tel sujet. Une disposition constitutionnelle doit régir la consultation et l'expression populaire.

L'assemblée présente en effet l'avantage d'être en mesure de lever les incompréhensions et les malentendus, de clarifier l'information reçue et le sujet requérant l'opinion pour que le citoyen puisse se prononcer librement et en connaissance de cause. Elle permet à chacun de ses membres de voir et d'examiner le problème posé dans tous ses aspects, sous aucune pression et d'adopter sa propre décision dans la sécurité du groupe. Le modèle de la 'palabre africaine' est d'une excellente efficacité en la matière.

L'habitude de l'expression populaire dans les assemblées locales est une école de la citoyenneté pour tous nos compatriotes. Dès lors, on sait que le Cameroun a été plongé jusqu'ici dans la misère et la vermine, en grande partie à cause d'un lourd déficit de citoyenneté, il y a lieu de se convaincre de la mise en place urgente de notre modèle, qui rendrait irréversible la démocratie dans notre système politique. La consolidation des espaces citoyens interpelle également la société civile dans le processus de la démocratisation et face à l'Etat.¹³ Telle qu'elle est appliquée aux situations africaines, et en simplifiant à l'extrême, l'analyse en termes de société civile s'articule autour de l'idée générale qu'un ensemble d'organisations sociales autonomes peut créer un contre-pouvoir ou, du moins, exercer une pression grâce à laquelle le contrôle de la responsabilisation du régime en place devient possible.

¹³ Si la rhétorique de la société civile est d'apparition récente en Afrique, le concept lui-même est ancien puisqu'on le retrouve sous la plume d'auteurs aussi divers que John Locke, Hegel, Marx et, bien sûr, l'Italien Gramsci qui l'a théorisée.

C'est pourquoi, il faut faire émerger une société civile forte et responsable. La société civile apparaît alors comme un niveau intermédiaire d'organisation sociale, entre la famille et l'Etat, entre l'espace domestique et l'espace public, rendant certain l'articulation de demandes sociétales et d'intérêts privés. La société civile est constituée de toutes formes d'organisation en dehors de la famille et de l'Etat. Dans cette perspective, les partis politiques jouissent d'un statut particulier ne relevant ni de la société civile ni de l'Etat, ils constituent 'l'interface,' le moyen d'articulation entre la société et l'Etat. Selon l'acception classique émise par Antonio Gramsci, l'existence de la société civile est liée à la différenciation des sphères politique et économique et à l'émergence d'une classe moyenne forte et organisée. En Afrique où ces processus sont encore balbutiants, la société civile est encore en construction. Ceci étant, l'une des particularités des sociétés africaines est le dynamisme du mouvement associatif dont la trame serrée a toujours représenté un obstacle au tout-Etat. C'est précisément ce dynamisme associatif, aujourd'hui puissamment stimulé par la libéralisation politique, qui forme le creuset de la société civile en devenir.

Le Cameroun, comme d'autres pays africains, n'échappe pas à cette règle. La société civile en construction est composée d'organisations non gouvernementales (ONG), groupements villageois, presse privée, chefferie traditionnelles, mouvements religieux, organisations et syndicats et professionnels. En définitive, la viabilité de la société civile semble devoir passer par la nécessaire jonction entre les institutions modernes et traditionnelles qui l'organisent; ce qui implique une plus grande prise en considération des intérêts des populations rurales et la promotion de leur représentativité au sein des structures fédératives de la société civile lorsqu'elles existent.

Aussi devrait être envisagée la consolidation de la démocratie participative sous l'angle de l'équilibre entre l'Etat et la société civile, chacun occupant sa sphère et gérant son domaine, dans un esprit de respect et de tolérance réciproques. Conçues comme contre-pouvoir, les organisations de la société civile ne doivent

pas être perçues comme agissant contre l'Etat ni être de connivence avec celui-ci. Elles doivent servir de jonction et d'interface entre le pouvoir étatique et la société globale en suscitant une participation citoyenne plus forte et dynamique et en trouvant un équilibre entre les structures et mécanismes traditionnels de participation d'une part, et entre les institutions modernes, d'autre part. Cette approche inclusive et participative favoriserait par ailleurs une culture démocratique et un style de gouvernance contribuant au développement démocratique et devrait donc être encouragée par l'Etat et les partenaires du développement.

Cette démarche suppose que la société civile doit fonctionner démocratiquement, car elle peut être potentiellement acivile. A cet égard, il faudrait veiller à ce que, par le biais des ONG qui en font partie, elle ne soit pas utilisée par certains à des fins personnelles (enrichissement, carrière et choix politiques). La redynamisation d'une institution comme le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) constitue la matérialisation du souci de l'Etat de prendre en compte et d'assurer la représentation de la société civile dans la définition des politiques publiques. Le CESEC, redynamisé par la loi fondamentale, constitue un cadre d'expression de la société civile. Ses membres sont essentiellement issus des catégories socioprofessionnelles et d'organisations sociales.

Le CESEC assure la représentation des principales activités dans les secteurs de l'économie, du social, de l'environnement et de la culture et peut, en tant qu'institution consultative, permettre aux autorités publiques d'entendre la voix des forces vives de la nation. En outre, le CESEC peut être consulté sur des questions éminemment politiques comme celles concernant l'avenir du processus démocratique, du bien-être humain, de la sauvegarde de l'environnement et de l'émancipation culturelle.

L'idée de base qui sous-tend la compétence du CESEC est celle qui consiste à donner aux intérêts économiques, sociaux, environnementaux et culturels et la société civile une tribune officielle où ils peuvent exprimer et défendre leurs points de vue respectifs, alors que les élus du suffrage universel (les députés) doivent être strictement indépendants à l'égard de ces intérêts ou groupes sociaux. En consultant régulièrement le CESEC, le gouvernement pourra s'appuyer sur les solidarités issues des intérêts économiques et du travail pour prendre des décisions plus justes et plus efficaces. Cet organe consultatif peut également jouer un rôle d'arbitre, de médiateur, de conciliateur ou de bons offices. Il s'agira alors pour lui de mettre face à face les différents protagonistes, de jeter les bases d'un dialogue interposé entre ces protagonistes au sein du champ étatique. Toutes ces potentialités exploitées au sein du CESEC constituent un mécanisme précieux de régulation des conflits sociaux ou politiques.

Il reviendrait donc au CESEC de participer à l'élaboration consensuelle d'un partenariat de la Charte de la Société Civile (CSC). Sous le même ordre d'idées, on envisagerait la mise en œuvre des syndicats de paysans par filière agricole, et la mise en place d'un instrument efficace de suivi et d'alerte à même de prévenir d'éventuels dérapages dans l'application des nouveaux mécanismes de gestion des filières libéralisées: les secrétariats permanents de suivi (café, cacao, coton, banane). En plus, l'observation de la démocratie entre les élections mériterait davantage l'attention et pourrait aisément se conjuguer à l'institutionnalisation de l'organe indépendant des élections à organiser. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un Observatoire pour la Démocratie Participative, un réseau formel permanent. Avec l'appui de la communauté internationale, cet organe contribuerait au renforcement des capacités nationales et à la prise en charge de leur destin politique par les citoyens.

Ainsi, pour une consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, pour prévenir les éventuelles tensions susceptibles de provenir des consultations électorales

contestées par des acteurs politiques de bonne foi ou de mauvaise foi, la connaissance minimale de toutes les règles du jeu politique national et la présence d'observateurs (nationaux et internationaux) est indispensable; cela sous-tend une constitution stable à laquelle des amendements seront apportés en fonction de l'évolution de la société camerounaise. Dans le même ordre d'idées, la création de plates-formes de dialogue critique, responsable et constructif pourraient également être envisagée. Celles-ci permettraient de créer les conditions propices à la concertation en vue de la maîtrise des changements politiques. La composition de ces plates-formes devrait être de nature inclusive et représentative des institutions de l'Etat et des membres ouverts au dialogue et engagés dans la consolidation des espaces citoyens, c'est-à-dire le développement démocratique du pays.

La médiation intervient en cas de différend entre individus, familles, villages, Etats, un individu et l'Etat, etc. Le médiateur centralise les débats et les idées. Ainsi, les vertus de patience, de pondération et de neutralité, en plus des connaissances psychologiques, juridiques, historiques, religieux devront le caractériser dans la gestion des conflits et des crises. La médiation, élément fondamental de la société, est tout un processus. En relevant ci-dessous les plates-formes informelles de dialogue, nous faisons allusion à nos communautés traditionnelles où le rôle de médiateur est confié aux forgerons, aux griots, aux chefs de terre. Au cours des âges, le mécanisme de la médiation a subi des mutations. Des hommes ont été dépossédés de ce rôle dans la société traditionnelle. La médiation peut prendre plusieurs formes. La forme communautaire est le recours aux esprits supérieurs. Cela se fait de manière régulière soit par le chef de terre ou le chef de la famille. Il y a aussi les fêtes annuelles. L'autre forme est la médiation privée, entre les hommes. Dans ce cas, le médiateur est un forgeron, un griot, un sage, etc. La médiation populaire est intégrée dans la médiation privée.

Dans les crises sociales que connaissent les pays africains, le meilleur médiateur est la vraie justice ; celle qui n'est pas aux ordres des riches et du pouvoir. En effet, il est certain que les fragiles nations africaines sujettes à des conflits de tous ordres imposent des mécanismes de résolutions des crises et conflits sociaux, politiques, ethniques, etc. dans nos systèmes, sans que cette justice n'agisse. Cependant la crise ou le conflit dans la société pourrait ne pas être moins aigu si la responsabilité citoyenne est strictement observée par tous. Dans un Etat de droit, le citoyen bénéficie de droits et libertés reconnus par la loi. Ceux-ci ont leur contrepoids, à savoir les devoirs et obligations également reconnus par la loi.

Il est du devoir de l'Etat de garantir leur exercice à tous les citoyens. Sa responsabilité vise aussi le respect des devoirs et obligations qui en résultent par tous les citoyens. L'Etat nouveau ne peut pas tolérer qu'il y ait deux catégories de citoyens : l'une n'ayant que des droits exempte de devoirs et, l'autre, astreinte aux devoirs et obligations, au risque de précariser les termes du pacte social qui fonde l'Etat de droit. La responsabilité citoyenne induit l'égalité citoyenne dont le respect est obligatoire dans un Etat de droit républicain. La responsabilité quant à elle, implique la soumission de tous à l'autorité de la loi qui est, du reste, la même pour tous. Elle suppose aussi que, en tout temps, les hommes et les femmes soient toujours responsables de leurs actes, surtout ceux qui les engagent dans quelque type de relation que cela puisse être dans l'espace public.

En outre, la consolidation des espaces citoyens découle principalement du respect des droits humains et des peuples. D'une part, la portée des droits humains est d'ordre politique; ils décrivent le minimum de prérogatives que les gouvernements doivent garantir, protéger et respecter. On peut donc citer les droits à la vie, à la liberté, à la propriété, des citoyens (nationalité, droits démocratiques); ceux qui obligent le gouvernement à respecter la loi, la

constitution, la justice, et ceux ayant trait à certains biens sociaux, économiques et culturels.

D'autre part, les droits des peuples s'articulent autour des notions de souveraineté et de solidarité.¹⁴ Les premiers comprennent les droits politiques, économiques, culturels et sociaux. C'est par l'ordonnement de ces niveaux de citoyenneté que renaîtra une société civile multiculturelle ou communautaire. Etant donné les difficultés d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, trois mutations importantes s'imposent: briser le monopole de la créance exclusive des droits économiques, sociaux et culturels sur l'Etat ; transformer les droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels en droits de l'homme et du citoyen, des communautés ou ethnies et de l'Etat et redonner à chacun un rôle actif dans le cadre d'un partenariat tripartite Etat-citoyens-communautés afin de jeter les bases d'une nouvelle politique de répartition des richesses nationales.¹⁵

Enfin, le principe de solidarité permet aux peuples de se prévaloir de droits au bien-être (développement), à l'alimentation, à la paix et à la sécurité, à la santé, à l'éducation, au logement, à la communication, au respect d'un environnement sain et équilibré. En résumé, les droits fondamentaux du citoyen doivent être protégés par une série de normes juridiques nationales, internationales et régionales. Il est donc impératif de mettre en place un dispositif complet garantissant des droits et libertés du citoyen s'ouvrant aux trois générations de droits humains à consigner de manière consensuelle dans la loi fondamentale. Ce consensus s'établirait donc autour des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que, en troisième lieu, des droits de solidarité.

¹⁴ Ce sont des droits des peuples de «la troisième génération».

¹⁵ Tshiyembe Mwayila, *L'Afrique Face au Défi de L'Etat Multinational*, *Le Monde Diplomatique*, N° 558, Septembre 2000, p. 15.

Ce à quoi s'ajoute la représentation populaire. Le peuple souverain détient en effet le monopole du choix des représentants. Il peut déléguer à ceux-ci les pouvoirs de désignation d'autres représentants aux fonctions d'application de la souveraineté quand le peuple ne peut les assumer lui-même. Toujours est-il que la gestion de la cité, celle de l'administration des hommes, des biens et du territoire, celle ayant pour objectif d'allouer le bien-être ou d'en soustraire à tout individu, d'améliorer ou de maintenir à l'état l'environnement, est du ressort souverain du peuple qui peut en déléguer les pouvoirs exclusivement à ses représentants. Une personne, autre qu'un représentant, qui exercerait des pouvoirs de souveraineté, est de fait une violation de la démocratie.

Plus que tout autre individu, le représentant a un devoir d'allégeance absolue envers le peuple. Les regroupements locaux ont le monopole de la libre désignation de leurs représentants. Ils peuvent se concerter ou former des alliances dans le but d'effectuer des choix plus causés et plus mûrs. La gestion de la cité exclusivement par des collègues dirigeants est ainsi une forme d'organisation politique qui impose une éthique du travail associatif et participatif, conforme aux traditions africaines. Elle fait obligation aux dirigeants de faire à chaque fois valoir l'intérêt général au détriment des intérêts privés, cela dans le but de concilier efficacité et équité dans le processus de production des biens et des services publics. Cette démarche constituerait donc un grand frein pour les joutes politiques meurtrières vécues de nos jours pour la prise et le contrôle d'un pouvoir obstinément considéré comme indivisible.

Les citoyens ne seraient satisfaits que si les dirigeants ont confiance en eux et en leurs communautés culturelles, investissent dans le recul de la pauvreté, leur offrent les opportunités de maîtrise de leur existence et leur permettent de participer directement à la gestion de la cité. Ils ne seraient satisfaits que si chacun participe à l'élaboration du cadre institutionnel d'un Etat le mieux adapté à la spécificité de notre pays. Dès lors, chacun trouverait des motivations

importantes pour développer un vrai sens patriotique, construisant une nation forte, aussi bien dans son esprit que dans ses réalisations.

4. Conclusion

La quête permanente de la démocratie est un cycle susceptible d'innovations. Car la gouvernance démocratique comprend plusieurs aspects ou domaines constituant l'infrastructure démocratique, à l'exemple de la décentralisation des collectivités territoriales. La Démocratie locale y découlant impulse le développement local. C'est une autre problématique. L'instauration de la Démocratie participative exige néanmoins une volonté et un pragmatisme politiques. Son atteinte est donc possible dans la condition immédiate d'un Etat respecté, du respect du peuple et du patriotisme affirmé. S'il est vrai que la croissance économique devrait se traduire par une amélioration des conditions de vie et une croissance réelle du pouvoir d'achat du consommateur, il n'en demeure pas moins vrai que la démocratie véritable suppose une participation active des populations pleinement informées et à même d'influencer le fonctionnement de la société civile et des institutions de la république. Ce sont des masses conscientisées dont la citoyenneté s'exerce dans des espaces publics.

Enfin, je voudrais formuler quelques principes de démocratie et de gouvernance authentique retenus des entretiens que j'ai personnellement eus avec Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou, réflexions succinctement analysées dans *A Quand L'Afrique?*¹⁶ Les points saillants de ce chef-d'œuvre historique sur la renaissance du continent noir pourraient se résumer comme suit:

1. Les principales références de la démocratie sont :¹⁷ la participation maximale des différentes catégories de la population, la limitation du pouvoir, le partage du pouvoir et la solidarité;

¹⁶ Joseph Ki-Zerbo, *A Quand L'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, éd. De L'Aube, 2003.

¹⁷ Ibid. p.72.

2. Une puissante organisation autogestionnaire par les peuples eux-mêmes, symbole de l'autonomie paysanne et villageoise;
3. La transparence par la communication et l'exposé devant tout le monde des problèmes communs;
4. Le consensus maximal: l'application à tous des décisions prises par consensus avec la participation et l'expression de toutes les couches sociales;
5. L'Etat africain doit être une instance de gestion du bien commun et des décisions prises pour le compte de toute la cité;
6. La responsabilité: L'Etat de droit doit multiplier la responsabilité des citoyens d'inventer, de décider et de rendre compte;
7. La légitimité: une élite devrait être au-dessus du commun des gens du point de vue juridique, mais aussi au plan éthique et moral.

La Démocratie participative, avec pour fondement un paradigme politique nommé la «Palabre Africaine», se révèle comme «l'éthos africain», c'est-à-dire notre philosophie des relations humaines, de la gouvernance démocratique, l'invention politique en tant que notre part d'africanité dans la «Global Politics».